



Mesdames et Messieurs
- les Directeurs académiques des services
de l'éducation nationale
- le Directeur de l'INSPE Normandie
- les Directeurs du CNED, du CRDP et du CROUS
- les Directeurs des CIO
- les Directeurs des EREA
- les Directeurs des écoles publiques et privées
- les Chefs des établissements publics et privés
- les Gestionnaires des établissements publics
- la Déléguée Régionale de l'Onisep
- les Conseillers techniques de la Rectrice
- les Chefs de division

François FOSELLE
Secrétaire Général adjoint
Directeur des Relations et des Ressources Humaines

Rouen, le 15 septembre 2020

Objet : action sociale en faveur des personnels

Annexes :

Périmètre Caen affiche action sociale

Périmètre Rouen tableau prestations ASIA et PIM ; tableau aides au logement ; dossier d'ouverture de droits 2020

L'action sociale vise à améliorer les conditions de vie des agents et de leurs familles.

Les prestations d'action sociale s'adressent à l'ensemble des personnels, en activité ou en retraite, du ministère de l'éducation nationale et aux personnels retraités de l'Etat du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Je vous invite à inciter les personnels affectés dans votre établissement à demander le bénéfice des aides qui peuvent leur être accordées, notamment dans les domaines des études, du logement et de l'installation des personnels dans l'académie.

Je vous informe que l'ensemble des personnels titulaires, stagiaires, contractuels de droit public, apprentis (rémunérés sur le budget de l'Etat) ou assistants d'éducation (AED, AESHm, AESHco et AESHi) peuvent bénéficier des actions sociales d'initiative académique (ASIA).

Je vous rappelle que les assistants d'éducation (AED, AESHm et AESHco), dont le contrat de travail est signé par le chef d'établissement, ne sont pas éligibles aux prestations interministérielles (PIM). Par ailleurs, les personnes employées avec un contrat de droit privé (CUI-CAE) ou en service civique ainsi que les assistants étrangers de langues vivantes ne peuvent pas prétendre aux prestations d'action sociale.

Une large diffusion de ces informations doit permettre aux bénéficiaires de prendre connaissance des dispositions en leur faveur.

Les informations sur les prestations existantes peuvent être consultées

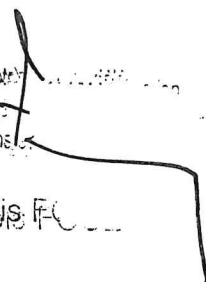
Périmètre Caen <https://intranet.ac-caen.fr> - Rubriques Ressources Humaines - Action sociale

Périmètre Rouen <https://portail-metier.ac-rouen.fr> - Rubriques Gestion des Personnels - Action sociale

Je vous remercie par avance de votre collaboration.

Rectorat – site de Rouen
25, rue de Fontenelle
76000 Rouen Cedex
Tél. 02 32 08 90 36
Mél. actsoc@ac-rouen.fr
Mél. regis.lagreze@ac-normandie.fr
www.ac-normandie.fr

Direction des Services Départementaux
de l'Education Nationale du Calvados
2, place de l'Europe B.P.90036
14208 Hérouville Saint Clair Cedex
Tél. 02 31 45 96 40
Mél. dsden14-drh@ac-caen.fr
www.ac-normandie.fr


Pour la Rectrice
Le Secrétaire Général
Directeur des Relations et des Ressources Humaines
François FOSELLE